

GUIDE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Rappel : Afin de faciliter le bon déroulement de votre entretien professionnel, vous devez impérativement être muni de ce guide complété le jour de l'entretien professionnel.

DEFINITION

L'entretien professionnel est l'occasion d'une rencontre privilégiée avec votre responsable (hiérarchique ou de secteur) direct en vue de :

- Faire part des perspectives d'évolutions professionnelles en termes de qualifications et d'emploi.
- Identifier les axes de développements possibles en matière de compétences et de formations.

INTERET DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Pour vous-même :

- ✓ Vous exprimez directement sur vos projets professionnels / vos motivations
- ✓ Vous permettre de faire le point sur les formations suivies, les compétences acquises et celles méritant d'être renforcées.
- ✓ Vous permettre d'avoir une vision plus globale des possibles perspectives d'évolutions au sein de l'association APAMAR.

Pour l'association :

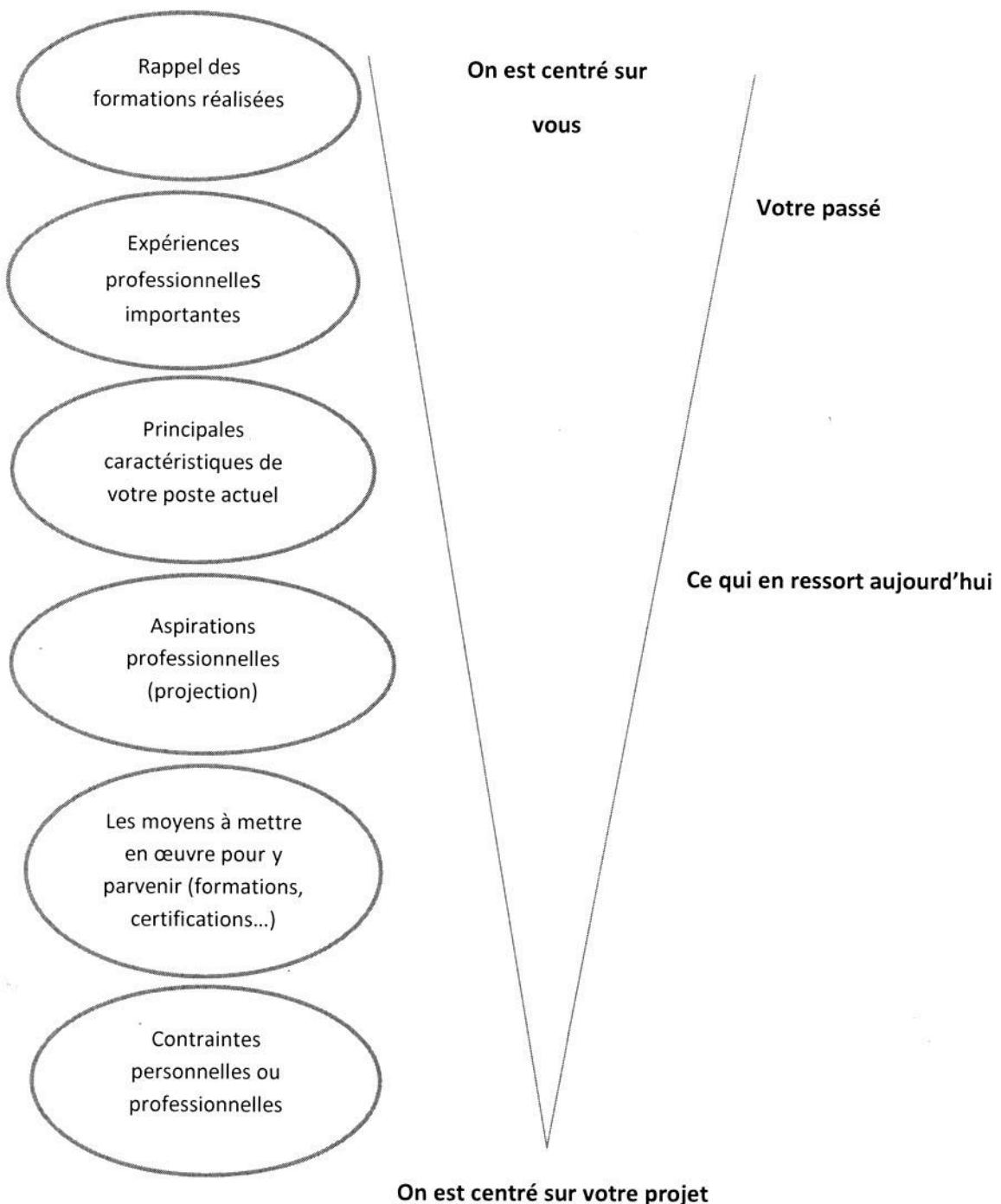
- ✓ Construire un plan de formation plus efficace, en lien avec vos attentes et les besoins de la structure.
- ✓ Permettre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'ENTRETIEN

La personne chargée de mener l'entretien prend l'initiative du rendez-vous. Il est fixé au minimum 8 jours à l'avance.

Comment sera mené l'entretien ?

Avant toute chose, l'entretien professionnel est un échange entre vous et l'association.



Grille d'analyse de votre expérience :

Entreprise	Service	Poste	Missions	Objectifs	satisfaction	insatisfaction	Résultats/échecs/ réussite	Savoir-faire développé	Savoir acquis	Savoir être développé

Pour plus de précisions, veuillez compléter le tableau ci-dessous et la grille d'analyse de votre expérience ci-joint :

N°	Formations/diplômes/ certifications*	Nom de l'entreprise	Poste occupé	année
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				

* Les certifications professionnelles sont :

- des diplômes et titres délivrés au nom de l'Etat
- des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) élaborés par les branches
- des diplômes et titres élaborés par des organismes publics ou privés

Elles sont inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Les résultats de l'entretien professionnel restent confidentiels.